

LEFIL

POUR TOUS CEUX QUI PRENNENT LES DROITS HUMAINS À CŒUR
JANVIER / FÉVRIER 2012 VOLUME 42 N° 001

AMNESTY
INTERNATIONAL



IL PLEUT DES BOMBES SUR LE SUD DU SOUDAN

EN AUSTRALIE, LES ABORIGÈNES
RÉSISTENT AUX MENACES
CONTRE LES HOMELANDS

LA VIE DES
TRAVAILLEURS MIGRANTS

TURQUIE

HALIL SAVDA

UN OBJECTEUR DE CONSCIENCE MENACÉ D'EMPRISONNEMENT



© Vedat Yildiz

Halil Savda, objecteur de conscience et défenseur des droits humains, risque à tout moment d'être emprisonné pour avoir exprimé librement son soutien aux objecteurs de conscience. Il a été arrêté à plusieurs reprises depuis 2004 en raison de son refus d'effectuer son service militaire ; au total, il a passé environ 17 mois en détention. En 2008, Halil Savda a été déclaré « inapte » au service militaire.

Il exprime régulièrement en public son opposition au service militaire obligatoire. Il est également le propriétaire déclaré du site Internet Savaş Karşıtları (Opposants à la guerre) en Turquie. Il est actuellement poursuivi dans trois affaires pour avoir enfreint l'article 318 du Code pénal turc, qui sanctionne le fait de « provoquer l'hostilité publique envers le service militaire ». En novembre 2010, la Cour d'appel suprême avait déjà confirmé une condamnation prononcée contre lui en application de l'article 318. Halil Savda risque à tout moment d'être incarcéré pour une durée de 100 jours.

Halil Savda aurait été victime de mauvais traitements en détention en 2007. Selon le récit qu'il a fait à Amnesty International, quatre agents l'auraient frappé à coups de pied et de poings ; on lui aurait enfoncé un chiffon sale dans la bouche et on l'aurait laissé nu pendant trois jours dans une pièce dépourvue de chaise et de lit, où il aurait été contraint de dormir à même le sol en ciment, sans couverture. Aucune enquête digne de ce nom n'a été menée sur ces faits.

La Turquie est l'un des deux seuls États membres du Conseil de l'Europe qui ne reconnaît pas le droit à l'objection de conscience – l'autre est l'Azerbaïdjan. Dans le pays, le service militaire est obligatoire pour tous les hommes âgés de 20 à 41 ans. Il n'existe pas de service civil de remplacement et les objecteurs de conscience continuent d'être poursuivis en justice.

Veillez écrire au Premier ministre de la Turquie pour demander que Halil Savda puisse continuer librement de publier des articles et de prendre la parole en public pour défendre les objecteurs de conscience sans craindre de subir des actes d'intimidation ou des poursuites judiciaires. Demandez aux autorités de mettre immédiatement un terme aux poursuites contre les objecteurs de conscience et d'instaurer un service civil de remplacement, conformément aux normes européennes et internationales. Envoyez vos appels au Premier ministre :

Mr Recep Tayyip Erdoğan
Office of the Prime Minister
Başbakanlık
06573 Ankara - Turquie
Fax: +90 312 422 18 99
Formule d'appel : Dear Prime Minister, /
Monsieur le Premier ministre,

ÉTATS-UNIS

CHRISTI CHERAMIE

UNE MINEURE CONdamnÉE À LA RÉCLUSION À PERPÉTUITÉ SANS POSSIBILITÉ DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE



© DR

Christi Cheramie a été condamnée en 1994 à la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. Elle avait 16 ans. Condamner une enfant à une telle peine est contraire au droit international. Aujourd'hui âgée de 33 ans, Christi Cheramie a passé plus de la moitié de sa vie en prison.

Christi Cheramie a été déclarée coupable de meurtre sans circonstance aggravante. La victime était la grand-tante de son fiancé. Elle persiste à affirmer que ce dernier, alors âgé de 18 ans, serait l'auteur de l'homicide. Elle a plaidé coupable juste avant le début de son procès (devant un tribunal pour adultes), car elle craignait d'être condamnée à mort si la procédure allait à son terme. En raison de ce choix de défense, elle ne peut faire appel de sa déclaration de culpabilité ni de sa condamnation. En 2001, elle a cherché, en vain, à faire retirer sa reconnaissance de culpabilité. Elle a fait valoir qu'elle n'avait pas compris la procédure à l'époque.

L'enfance de Christi Cheramie a été marquée par des violences sexuelles. À l'âge de 13 ans, elle a été internée en hôpital psychiatrique à la suite d'une tentative de suicide.

Une surveillante de prison décrit Christi Cheramie comme une « détenue modèle [...] qui mérite une deuxième chance dans la société ». Elle a obtenu un diplôme de fin d'études secondaires et un diplôme d'études agricoles. Elle donne des cours dans ce domaine au sein de son établissement pénitentiaire. Les plus proches parents de la victime ont déclaré qu'elle méritait une deuxième chance.

Les États-Unis sont le seul pays, à l'exception de la Somalie, à ne pas avoir ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, qui interdit de condamner à l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération des personnes âgées de moins de 18 ans au moment de l'infraction commise.

Veillez écrire au gouverneur de la Louisiane pour lui demander d'octroyer sa grâce à Christi Cheramie. Engagez-le à prendre toutes les mesures nécessaires pour que soit promulguée au niveau de l'État une loi, à effet rétroactif, supprimant la peine d'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle pour les personnes âgées de moins de 18 ans au moment des faits. Veillez envoyer vos appels au gouverneur de la Louisiane :

Bobby Jindal
Governor of Louisiana
Post Office Box 94004
Baton Rouge
LA 70804-9004, États-Unis
Fax : +1 225 342 7099
Courriel via un formulaire de contact :
http://www.gov.la.gov/index.cfm?md=for m&tmp=email_governor
Formule d'appel : Dear Governor, /
Monsieur le Gouverneur,

ZIMBABWE

FEMMES DU ZIMBABWE, DEBOUT ! (WOZA)

DES MILITANTS PACIFIQUES DES DROITS HUMAINS EN PROIE À LA RÉPRESSION



© Amnesty International

Depuis février 2003, des militantes de l'organisation Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA) sont fréquemment interpellées alors qu'elles manifestent pacifiquement en faveur du respect des droits humains et des droits sociaux et économiques au Zimbabwe. Un grand nombre d'entre elles ont été arrêtées arbitrairement et détenues dans des conditions épouvantables. En garde à vue, certaines ont subi des mauvais traitements allant jusqu'à la torture, ont été privées de nourriture et de soins médicaux et n'ont pu contacter un avocat.

Le 21 septembre 2011, 12 militantes de WOZA ont été arrêtées lors de l'intervention brutale de la police pour disperser une manifestation pacifique organisée pour la Journée internationale de la paix. Dix d'entre elles ont été libérées sans inculpation, mais deux dirigeantes du mouvement, Jenni Williams et Magodonga Mahlangu, ont été inculpées d'« enlèvement » et de « vol ». Elles nient ces accusations. Leur demande de remise en liberté

sous caution a été rejetée. Leur incarcération a duré 13 jours. On a refusé de leur délivrer des médicaments dont elles avaient besoin.

La police antiémeutes a frappé une quarantaine de militantes de WOZA lors d'une manifestation le 10 mai. Le 28 février, sept membres de WOZA et de l'organisation partenaire Hommes du Zimbabwe, debout ! (MOZA) avaient été arrêtés à Bulawayo. Ils auraient été torturés au poste de police central de Bulawayo avant d'être libérés sous caution deux jours plus tard, avec l'obligation de se présenter deux fois par semaine à la police.

Le traitement infligé aux membres de WOZA et de MOZA montre que le gouvernement zimbabwéen ne tolère aucune manifestation publique pacifique d'opposition aux politiques gouvernementales. Il permet aussi de constater que des lois répressives, en particulier la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité et la Loi relative aux infractions diverses, sont utilisées pour justifier des arrestations et des placements en détention arbitraires, et ouvrent la

voie à d'autres violations des droits humains par la police.

Veillez écrire aux autorités zimbabwéennes pour faire part de votre préoccupation face aux multiples arrestations arbitraires, manœuvres d'intimidation, actes de harcèlement et mauvais traitements infligés aux militants de WOZA et de MOZA. Demandez-leur de respecter les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion des membres de WOZA et de MOZA. Envoyez vos appels au responsable adjoint de la police nationale (section criminelle) :

Deputy Commissioner-General (Crime)
Innocent Matibiri
Zimbabwe Republic Police
P. O. Box 8807, Causeway
Harare, Zimbabwe
Fax : +263 4 253 212
Formule d'appel : Dear Deputy
Commissioner-General, / Monsieur,

Des sympathisants d'Amnesty International au Royaume-Uni lors de la journée mondiale d'action pour l'Égypte, à Londres (février 2011).

© Amnesty International



LE FIL vous souhaite la bienvenue

Comment inciter les gens à l'action ? Cette question se pose de nouveau à chaque numéro du FIL.

Agir, cela suppose de la détermination et de l'optimisme, et ce n'est pas toujours facile. Pour les milliers de personnes qui ont

fait campagne pendant des années pour sauver Troy Davis, son exécution en septembre a été un coup terrible. Mais on ne peut pas choisir de renoncer. Et nous savons que cette campagne a sensibilisé l'opinion publique et qu'elle a renforcé le mouvement en faveur de l'abolition de la

peine capitale. L'impulsion ainsi donnée peut contribuer à sauver d'autres condamnés à mort.

Militer, c'est le meilleur moyen de concrétiser la solidarité et l'espérance. Nous vous demandons de lire attentivement les quelques

lignes qui figurent sous le titre « Agissez » à la fin des articles. Ce qu'il en adviendra est littéralement entre vos mains.

Bien à vous, L'équipe du FIL

Merci d'envoyer vos commentaires et vos suggestions à :

WIRE
Editorial and Publishing Programme
Amnesty International
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

ou envoyez-nous un courriel
à yourwire@amnesty.org

© Amnesty International Ltd
www.amnesty.org
Index : NWS 21/001/2012
ISSN : 1472-443X

AILRC-FR pour la version française
47, rue de Paradis - 75010 Paris
Imprimé sur papier recyclé
Banbury Litho - Oxon - Royaume-Uni.

Tous droits de reproduction réservés.
Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

Photo de couverture : Dans l'État du Kordofan méridional, au Soudan, on n'est prévenu d'un bombardement aérien que par le vrombissement des avions des forces armées du Soudan. À Kurchi, un homme guette un Antonov qui vole au-dessus de lui (août 2011). © Carsten Stormer

RECEVOIR LE FIL

Souhaitez-vous en savoir plus sur les actions d'Amnesty International ou vous servir du FIL pour faire avancer vos propres projets ?

LE FIL peut être téléchargé à cette adresse : www.amnesty.org.
Pour recevoir un exemplaire papier gratuit, il vous suffit de devenir membre international – rendez-vous en dernière page de ce numéro pour en savoir plus.

Les institutions le souhaitant sont invitées à acheter des exemplaires. Pour six numéros annuels, elles devront payer 35 livres sterling, 54 dollars des États-Unis ou 41 euros. Les sections d'Amnesty International peuvent acquérir des exemplaires pour leurs membres. Contactez-nous par courriel wire.subscribe@amnesty.org ou par téléphone : + 44 207 413 5814/5507.

SUIVEZ LE FIL

NOTRE ACTUALITÉ

Nouvelles des équipes et campagnes régionales d'Amnesty International. Envoyez une **CARTE POSTALE** demandant la sécurité d'occupation pour les habitants des bidonvilles du Caire.

PAGE 2

LE VOYAGE D'UN MIGRANT

Chaque jour de la vie d'un migrant l'expose au danger et aux difficultés. Trois campagnes à mieux connaître. **ROBERT GODDEN**, **GIORGOS KOSMOPOULOS** et **SARAH SHEBBEARE**.



PAGE 8

« LA LUTTE POUR LA JUSTICE NE S'ARRÊTE PAS AVEC MOI »

Quel effet a eu l'exécution de Troy Davis sur notre campagne pour l'abolition de la peine de mort ? **ROSEANN RIFE**



PAGE 13

AUSTRALIE : LES TERRES ANCESTRALES DES ABORIGÈNES MENACÉES

Soutenez les peuples Alyawarr et Anmatyerr qui luttent pour préserver leurs *homelands* et leur mode de vie traditionnel. **SARAH MARLAND**

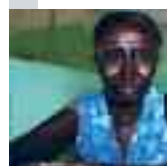


PAGE 16

AGISSEZ
APPELS MONDIAUX
LISEZ, DIFFUSEZ, AGISSEZ
VOIR L'ENCART
FAITS NOUVEAUX PAGE 21

LE FIL

LA MORT VENUE DU CIEL



Les autorités soudanaises bombardent des civils au Kordofan méridional. Selon **KHAIRUNISSA DHALA**, il est temps que la communauté internationale intervienne pour faire cesser ce massacre.

PAGE 4

VAGUE D'EXÉCUTIONS EN IRAN

En Iran, ceux qui enfreignent la législation sur les stupéfiants sont de plus en plus souvent exécutés. **ANN HARRISON**

PAGE 12

VIVRE EN ENFER



Des témoignages effrayants sur la vie à Yodok, un des camps de prisonniers politiques de Corée du Nord.

PAGE 14

ENTRETIEN DU FIL

Les habitants de République centrafricaine ont traversé des décennies de conflits et de violences. **LEWIS-ALEXIS MBOLINANI**, défenseur des droits humains, s'entretient avec **LE FIL**.

PAGE 18

Notre Actualité

Nouvelles des équipes et campagnes régionales d'Amnesty International

3-17 décembre 2011
Écrire pour les droits
Vous pouvez faire changer les choses

Des centaines de milliers de personnes ont participé à notre marathon annuel d'écriture de lettres. Rendez-vous sur www.amnesty.org/50

Moyen-Orient et Afrique du Nord Expulsions forcées en Égypte

Des habitants de certains bidonvilles d'Égypte dont les conditions de vie sont dangereuses risquent d'être expulsés sans avoir été consultés au sujet de leur relogement. Un grand nombre d'entre eux pourrait se retrouver sans abri. En septembre, à l'occasion du premier salon du livre arabe, Amnesty International a fait venir au bord du Nil les enfants de cinq bidonvilles, qui ont présenté des spectacles de théâtre et de danse, et a sensibilisé l'opinion au problème des expulsions forcées en Afrique au moyen de publications et de photos.

<http://tinyurl.com/bidonvillesegypte>

Utilisez la carte postale de l'encart pour exhorter le Premier ministre égyptien à empêcher les expulsions forcées.

Asie et Pacifique

Recul du Japon à propos de la peine de mort

Le ministre japonais de la Justice, Hideo Hiraoka, qui avait annoncé qu'il n'approuverait plus d'exécutions, subit des pressions visant à lui faire signer des ordres d'exécution. Hideo Hiraoka s'est engagé à suspendre les exécutions tant qu'un examen du recours à la peine de mort au Japon n'aurait pas été mené. Cet examen est toujours en cours, et pourtant le ministre a annoncé en octobre qu'il n'avait pas l'intention d'abolir la

peine capitale. À l'heure actuelle, il y a dans les prisons japonaises 126 condamnés à mort.

<http://tinyurl.com/pmjapon>

Afrique

Des journalistes ougandais assaillis

De plus en plus souvent, les journalistes ougandais sont harcelés lorsqu'ils expriment des opinions considérées comme critiques à l'égard du gouvernement. Par ailleurs, les manifestations publiques ont été interdites et quatre militants politiques ont été inculpés de trahison, une infraction passible de la peine de mort, pour avoir organisé des protestations. « Dans le climat instauré par les autorités ougandaises, il est de plus en plus difficile pour la population de critiquer librement les responsables gouvernementaux, leurs politiques et leurs pratiques », a déclaré Godfrey Odongo, d'Amnesty International.

<http://tinyurl.com/journalistesougandais>

22

journalistes et professionnels des médias tués en Russie entre 2000 et 2010.

(Source : Comité pour la protection des journalistes)

<http://tinyurl.com/8a3xovs>

Amériques

Succès dans une lutte pour les terres ancestrales

La communauté indigène des Sawhoyamaxa au Paraguay va bientôt pouvoir revenir sur ses terres ancestrales, les autorités ayant convenu de racheter un terrain de 14 404 hectares. Quatre-vingt-dix familles sawhoyamaxes, qui vivaient dans des conditions précaires le long d'une grand-route proche de leurs terres ancestrales, ont mené une bataille juridique pour revenir sur une partie de ces terres. Cette communauté se mobilise depuis des années avec l'aide de groupes locaux et internationaux, notamment Amnesty International.

<http://tinyurl.com/landwin>

Europe et Asie Centrale

La Finlande doit enquêter sur les « restitutions »

Le ministère finlandais des Affaires étrangères a publié des informations révélant que plus de 100 atterrissages d'aéronefs liés aux programmes de « restitution » et de détention secrète de la CIA avaient eu lieu en Finlande. Cependant, le ministère a déclaré avoir demandé des éclaircissements aux États-Unis au sujet d'un seul vol. Amnesty International demande instamment à la Finlande de mener une enquête plus poussée afin de déterminer si des vols de « restitution » américains ont atterri dans le pays.

<http://tinyurl.com/volsfinlande>

Soulèvement en Syrie

Un militant syrien tué

Le militant Ghayath Mattar aurait été tué en détention après son arrestation le 6 septembre par les forces de sécurité syriennes. Son corps a été remis à sa famille le 10 septembre. Quatre autres militants syriens interpellés au même moment courent un grave danger. Agissez en leur faveur à l'adresse www.eyesonsyria.org



La prison centrale de Monrovia, au Liberia, est tellement surpeuplée que certains prisonniers dorment dans un hamac confectionné avec des sacs de riz vides et fixé aux barreaux et aux fenêtres de leur cellule. Amnesty International a exhorté les autorités à améliorer les conditions désastreuses constatées dans quatre des 15 prisons du pays.

<http://tinyurl.com/liberia-prisons>



© Glenna Gordon

2 ans 1/2
de prison pour trois militants d'opposition azerbaïdjanais, organisateurs de manifestations pacifiques en faveur de réformes.

Peine de mort

Des exécutions contraires au droit international

Le 21 septembre, jour de l'exécution de Troy Davis par les États-Unis, l'Iran a pendu en public Alireza Molla-Soltani, 17 ans, en dépit des garanties internationales qui interdisent l'exécution de mineurs. Le même jour, la Chine a exécuté le ressortissant pakistanais Zahid Husain Shah pour trafic illicite de stupéfiants, alors que les infractions à la législation sur les stupéfiants ne peuvent pas être considérées comme les « crimes les plus graves » auxquels le droit international limite le recours à la peine de mort.

<http://tinyurl.com/peinemorttroy>

Collection Global Ethics

The Human Right to Health

En février 2011, Amnesty International publie un nouveau livre dans sa collection Global Ethics. *The Human Right to Health* porte sur des débats et idées d'actualité en matière de droit à la santé. Ce livre étudie la notion de droit humain, détermine si elle peut s'appliquer à la santé et définit les contextes politiques et culturels que nous rencontrons dans nos efforts pour améliorer la santé des habitants de régions extrêmement différentes. L'auteur, Jonathan Wolff, est professeur de philosophie à l'University College London (Royaume-Uni). *The Human Right to Health* est disponible en anglais uniquement.

<http://tinyurl.com/Health-Feb2012>

En première ligne

La vie après l'expulsion : les jeunes femmes de Njemanze

ASTER VAN KREGTEN, chercheuse



© Amnesty International

Ci-dessus : Aster parle avec des femmes expulsées de Njemanze.

En août 2009, le gouvernement de l'État nigérian de Rivers a expulsé de force jusqu'à 17 000 habitants de Njemanze, l'un des quartiers informels situés au bord de l'eau à Port Harcourt.

Les habitants les plus âgés ont été nombreux à regagner leur village. Mais, sachant que, là-bas, ils n'auront pas de travail, de nombreux jeunes sont restés en ville. Que sont-ils devenus deux ans après l'expulsion ? Pour le savoir, nous nous sommes rendus à Port Harcourt.

Nous avons rencontré un groupe de jeunes femmes dans un quartier du bord de l'eau. Nous avons constaté que leur situation est terrible. Elles partagent de minuscules pièces dans des maisons vouées à la démolition. Elles sont souvent

enceintes ou ont des enfants en bas âge, mais n'ont pas les moyens de se procurer de la nourriture ou des médicaments essentiels.

Avant l'expulsion de 2009, toutes ces jeunes femmes vivaient avec leurs parents, étudiaient et aidaient leur famille grâce à des emplois informels. « Avant, nous étions libres [...] et nous avions de quoi manger avant d'aller nous coucher », nous a dit l'une d'elles. Leur vie à Njemanze était sans doute difficile, mais elles vivaient dans la dignité. Après l'expulsion, elles se sont retrouvées sans rien. Désormais, il leur est même difficile de faire un repas par jour.

De nombreuses femmes n'ont pas d'autre choix que de se prostituer pour survivre. Elles envoient une partie de l'argent à leur famille. Elles sont harcelées par des bandes criminelles qui leur extorquent l'argent qu'elles gagnent. Ces mêmes bandes, ainsi que d'autres hommes, entrent dans leur logement pendant la nuit pour les violer. Lorsque ces femmes sont arrêtées, les policiers exigent de l'argent, qu'en général elles n'ont pas, ou des rapports sexuels avant de les laisser partir.

Nous avons demandé à ces femmes ce que peut faire Amnesty International. Elles ont répondu qu'avant tout, elles voulaient que nous racontions leur histoire. Elles ont également décidé de protéger leurs droits et de mettre en place un réseau d'alerte qui interviendra lorsque l'une d'entre elles sera arrêtée.

Nous allons continuer à parler aux jeunes femmes de Njemanze. Parallèlement, nous rassemblons des informations sur les faits que nous avons constatés et nous ferons des recommandations aux autorités nigérianes sur ce qu'elles doivent faire. Les autorités doivent savoir que lorsqu'elles détruisent des maisons, elles détruisent aussi des vies.

Courrier

Vous souhaitez que vos opinions et vos commentaires soient publiés sur cette page ? Adressez un courriel à yourwire@amnesty.org

« ... Les femmes ont vraiment une place, les femmes ont vraiment un visage et le monde ne fonctionne vraiment pas bien sans la contribution des femmes, dans toutes les sphères de la société. »

Leymah Gbowee, l'une des trois femmes ayant reçu le prix Nobel de la paix en 2011

LA MORT VENUE DU



Le conflit continue au Kordofan méridional, l'État soudanais qui jouxte le Soudan du Sud, indépendant depuis peu. Des hommes, des femmes et des enfants non armés sont tués, mais le reste du monde détourne les yeux. Reportage de **KHAIRUNISSA DHALA**, chargée de campagne.

CIEL

Assis sur des rochers surplombant la verdure luxuriante qui s'étend autour des monts Nouba, au Kordofan méridional, on en oublierait presque qu'un conflit armé interne fait rage dans la région. Mais l'illusion est de courte durée. Les personnes rassemblées là entendent soudain le ronflement reconnaissable d'un avion Antonov et, avant même que l'avion n'émerge des nuages, elles courent s'abriter dans les grottes qui leur servent désormais d'habitation.

Quelques minutes plus tard, trois explosions retentissent de l'autre côté de la montagne. De ce côté-ci, aujourd'hui, tout le monde est sain et sauf. Cependant, comme le gouvernement soudanais utilise pour ces bombardements des bombes qui ne peuvent pas viser de cible précise, il se pourrait que la chance tourne dès demain.

Le 26 juin 2011, Hawatef Kober et ses deux filles adolescentes, Iqbaal et Maryam Musa Al Rahima, sont descendues de la montagne. Depuis un mois, elles avaient trouvé refuge dans des grottes à une heure de leur maison, qu'elles ne quittaient que pour descendre chez elles chercher de l'eau et de la nourriture. « Les avions qui passaient au-dessus de nos têtes trois ou quatre fois par jour nous faisaient peur, nous a dit Hawatef.

« J'étais à la maison quand les avions sont arrivés. Il était 4 heures de l'après-midi. Mes filles étaient parties chercher de l'eau au puits. Après le bombardement, des voisins ont ramené Maryam à la maison. Elle était morte : elle avait été touchée à la tête et une partie de son crâne avait été emportée. Un voisin m'a dit d'aller au cimetière, car mon autre fille, Iqbaal, y avait été emmenée. J'y suis allée, mais ses blessures étaient si affreuses que je n'ai même pas pu regarder. »

Ce jour-là, les six bombes qui ont explosé près du marché de Kurchi ont fait 13 morts, pour la plupart des femmes et des enfants, et plus de 20 blessés.

Quelques jours auparavant, le 19 juin, au village d'Um Serdiba, Mahasin, mère de 10 enfants et enceinte du 11^e, faisait des plantations non loin de chez elle. Son mari Angelo al Sir nous a raconté la suite. « Nous avons entendu un avion, un Antonov, décrire des cercles au-dessus de nous. Il y a eu une explosion et ma femme a été tuée sur le coup, décapitée.

« Yasser, mon fils de neuf ans, était dans la cuisine où il aidait sa grande sœur Amal à préparer le repas. Il a été touché à la tête [par des fragments de bombes]. Il est sorti en courant. Il criait : "Papa, papa, je suis blessé". Ma fille Amani, qui n'avait pas encore deux ans, était dehors [dans la cour]. Elle a été touchée à la poitrine par des fragments qui sont ressortis par le dos. Son cousin Musaab [Al Fakih], quatre ans, a été tué à côté d'elle. »

Yasser et Amani sont morts avant qu'Angelo puisse les faire soigner. Plusieurs autres personnes ont été tuées ou blessées lors de cette attaque.

LE CONFLIT S'ÉTEND

Le 5 juin, des affrontements ont éclaté entre les forces armées du Soudan et l'Armée populaire de libération du Soudan-Nord (APLS-Nord), un groupe armé d'opposition, à Kadugli, capitale du Kordofan méridional, et à Um Durein. Ils se sont rapidement propagés dans d'autres villes et villages et, le 1^{er} septembre, ils ont atteint l'État voisin du Nil bleu.

Les tensions s'aggravaient entre le parti du Congrès national (PCN), au pouvoir au Soudan, et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), au pouvoir au Soudan du Sud, qui a depuis peu obtenu son indépendance, tandis que le gouvernement tentait de désarmer l'APLS. En mai, les résultats des élections au gouvernorat du Kordofan méridional avaient été contestés. Ces élections ont été remportées de justesse par le candidat du PCN Ahmed Haroun, recherché depuis 2007 par la Cour pénale internationale pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis au Darfour.

Lorsque le Soudan du Sud est devenu un État indépendant, le 9 juillet 2011, le MPLS en activité au Soudan est devenu le MPLS-Nord, tandis que l'APLS est devenue l'APLS-Nord.

Situé à la frontière du Soudan du Sud, le Kordofan méridional abrite de nombreux habitants d'ethnie nouba. Pendant la guerre civile de 22 ans qui s'est achevée en 2005, les Noubas ont pris les armes contre le gouvernement soudanais.

En août 2011, Amnesty International et Human Rights Watch ont passé une semaine au Kordofan méridional afin d'y mener une enquête sur l'impact du conflit. L'équipe n'est pas parvenue à se rendre en première ligne ou dans des zones contrôlées par les forces armées du Soudan, mais a interrogé de très nombreuses personnes rescapées des combats dans ces régions.

L'ARRIVÉE DE LA FAIM

Zenab Al Ameen Hamis et ses 10 enfants ont fui Serifiya à la fin du mois de juin, après l'attaque du village par l'armée soudanaise et les milices qui lui sont alliées. « J'ai emmené mes enfants en laissant tous mes biens derrière moi, a expliqué Zenab. J'avais cinq *tukuls* (huttes) et deux entrepôts de sorgho. Tout a brûlé. Ils m'ont volé mon bétail. J'attends ici de recevoir des bâches en plastique. Nous avons reçu du sorgho, mais nous n'en avons plus. »

Plus de 200 000 habitants du Kordofan méridional ont dû quitter leur foyer par peur des bombardements aériens des forces armées du Soudan, des combats entre ces dernières et l'APLS-Nord et des menaces d'arrestation et d'exécutions extrajudiciaires de Noubas soupçonnés de soutenir le MPLS-Nord.

Les personnes déplacées dans des zones contrôlées par l'APLS-N vivent souvent dans les monts Nouba ou aux alentours. Elles ne possèdent



© Amnesty International



plus guère que les vêtements qu'elles ont sur le dos et quelques bâches en plastique qui servent d'abri. Les bombardements créent un climat de peur constante. Un grand nombre de ces déplacés a dû abandonner ses champs à un moment essentiel pour les récoltes.

Le gouvernement soudanais a bloqué délibérément ou a sérieusement restreint l'aide humanitaire dans la région, en violation du droit international humanitaire. Le Programme alimentaire mondial, qui a apporté de l'aide à la région de Kauda, s'est retiré en juin (ainsi que la plupart des ONG internationales), après le début des combats. Les vivres qui restaient entreposés ont été distribués par des organisations locales pendant 60 jours. Cependant, ces stocks se sont amenuisés et de nombreuses familles ne survivent que grâce à de la soupe faite de baies et de feuilles.

L'INACTION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Alors que le conflit au Kordofan méridional et dans l'État du Nil bleu se poursuit et ne semble pas se diriger vers un apaisement, la communauté internationale fait très peu d'efforts pour y mettre un terme.

Ci-dessus : Marcela Teimas Suleiman, huit ans, a eu le pied mutilé lorsqu'une bombe des forces armées soudanaises a frappé son village de Kurchi, au Kordofan méridional, le 26 juin. Ses petites sœurs Makalina, quatre ans, et Breskela, trois ans, ont été tuées lors de l'attaque, ainsi que 11 autres civils, dont la plupart étaient des enfants et des femmes.

Le 15 août, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a publié un rapport qui s'appuie sur des recherches menées par les observateurs des droits humains de la Mission des Nations unies au Soudan avant la fin de leur mandat le 9 juillet. Le rapport décrit des exécutions extrajudiciaires, des destructions et des pillages massifs de biens civils, qui pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Le Conseil de sécurité des Nations unies s'est réuni peu après la publication du rapport, mais n'a condamné ni les bombardements aveugles et autres atteintes aux droits humains ni les entraves apportées au travail des organisations humanitaires au Kordofan méridional. Ensuite, en septembre, lors de la session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies sur le Soudan, la communauté

internationale n'a pas pris position ni demandé la venue d'observateurs indépendants des droits humains au Kordofan méridional et dans l'État du Nil bleu. Tant qu'aucune action n'est entreprise, les civils continueront à supporter les conséquences du conflit.

AGISSEZ

Demandez au ministre des Affaires étrangères de votre pays d'intervenir auprès du Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il condamne les bombardements aveugles et autres violations des droits humains commis par le gouvernement soudanais au Kordofan méridional et dans l'État du Nil bleu et exige la fin de ces crimes.

Priez le ministre de demander que les organisations humanitaires puissent venir librement en aide à la population civile et que des observateurs indépendants suivent la situation des droits humains au Kordofan méridional et dans la région du Nil bleu.



© Amnesty International



© Carsten Stormer

CONTEXTE

Le Soudan est un pays au passé tumultueux. Depuis son indépendance en 1956, il a souffert d'années de conflits armés internes, dont une guerre entre l'Armée populaire de libération du Soudan du sud (APLS) et le gouvernement, qui a duré 22 ans.

Le conflit entre le nord et le sud du Soudan s'est achevé en 2005 avec la signature de l'Accord de paix global entre le parti du Congrès national (PCN) au pouvoir et l'ancien groupe d'opposition du sud, le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS). Dans le cadre de cet accord, la population du sud du Soudan s'est exprimée le 9 janvier 2011 par référendum afin de décider si la région devait se séparer du Soudan. La réponse a été un « oui » franc et massif et, le 9 juillet 2011, le Soudan du Sud est devenu la plus jeune nation du monde.

Le référendum et la création d'un État indépendant se sont relativement bien déroulés, mais ce processus a créé certains problèmes, et en a laissé d'autres en suspens. Lorsqu'un seul pays existait, le Soudan du Sud détenait la majorité du pétrole, mais dépendait du nord du Soudan pour le transporter. Les deux pays ne sont toujours pas parvenus à s'entendre en ce qui concerne le partage des bénéfices.

Ils n'ont pas non plus été capables de déterminer d'un commun accord le tracé exact des frontières qui séparent les territoires, ce qui a conduit à un conflit armé dans la région d'Abyei, revendiquée par les deux parties. Les affrontements qui ont eu lieu dans la ville d'Abyei en mai 2011 ont causé le déplacement de plus de 110 000 personnes vers le Soudan du Sud.

Page 4 : Des enfants déplacés s'abritent dans des cavernes à Labu, au Kordofan méridional (août 2011). Plus de 200 000 personnes ont dû fuir leur foyer par peur de subir les bombardements aériens des forces armées soudanaises.

En haut : La famille Al Sir a subi de plein fouet les attaques lancées par les forces armées soudanaises contre leur village, Um Serdiba. Le 19 juin 2011, ces enfants ont perdu leur mère, un frère, une sœur et un cousin. Un autre adulte de la famille a été tué et cinq enfants ont été blessés lors du même raid.

À gauche : Une femme brûlée à la suite d'un bombardement contre le village de Dalami, au Kordofan méridional (août 2011).

LE VOYAGE D'UN MIGRANT

TROIS CHARGÉS DE
CAMPAGNE D'AMNESTY
EXPLIQUENT POURQUOI
NOUS DEVONS LUTTER
POUR LES DROITS
DES MIGRANTS

DES MIGRANTS NÉPALAIS EXPLOITÉS

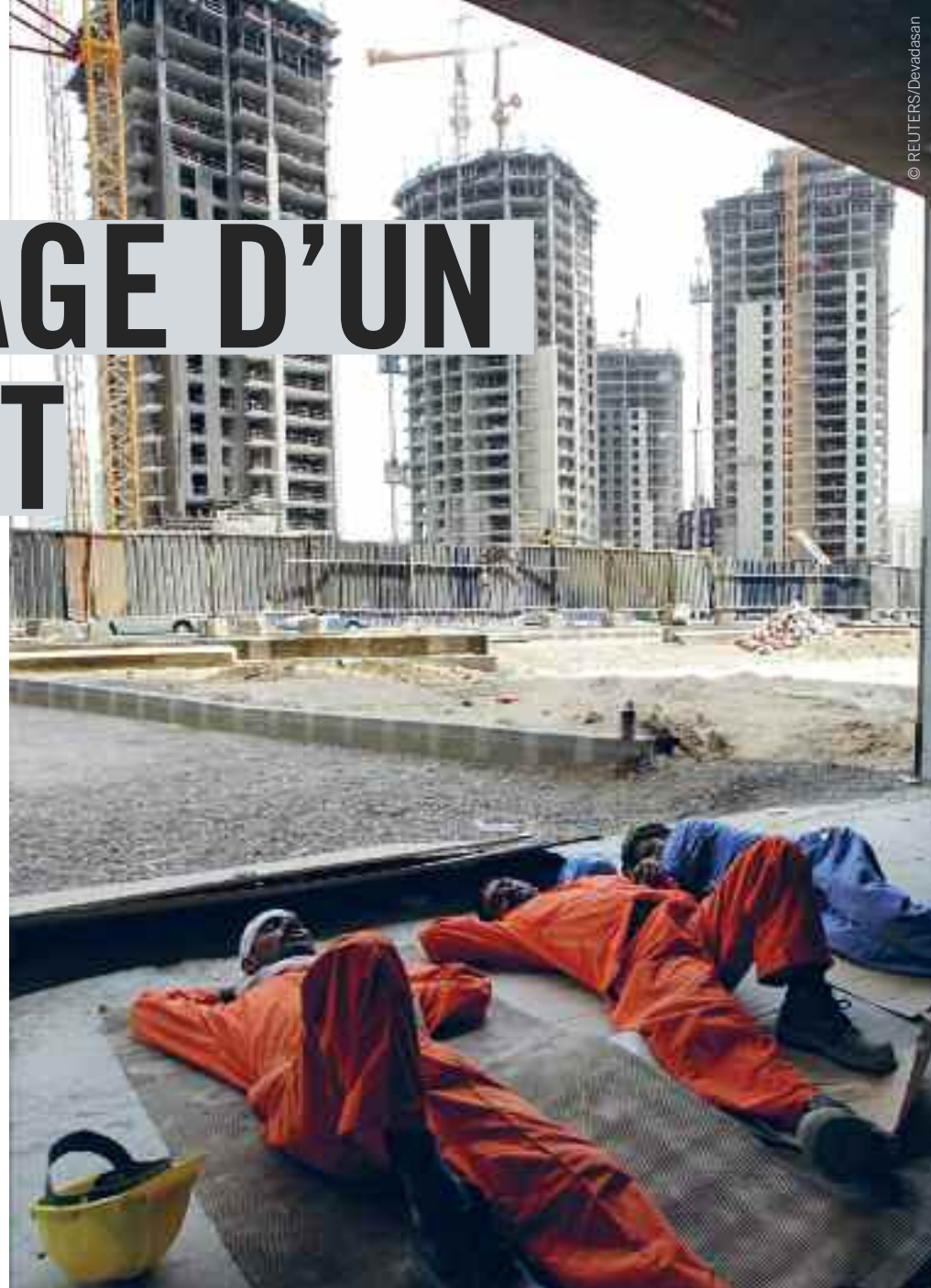
Robert Godden

« J'ai reçu mon contrat à l'aéroport. Comme il était en anglais, l'intermédiaire me l'a traduit oralement. Il disait que je serais payé 1 250 ringgits malaisiens (417 USD) par mois pour huit heures de travail par jour, plus des heures supplémentaires, que je serais logé gratuitement et que j'aurais un jour de repos par semaine. En réalité, mon salaire mensuel était de 450 ringgits (150 USD) et je travaillais 12 à 16 heures par jour, sans paiement pour les heures supplémentaires ni jour de repos. »

T.P., décembre 2010

Nombre de Népalais qui partent chercher du travail à l'étranger vivent la même expérience que T.P. Comme lui, la plupart des personnes que nous avons rencontrées venaient de petits villages de zones rurales où il n'y a pas d'usines et où les emplois sont rares. En 10 ans, le nombre de migrants partis en quête de travail est passé de 55 000 à 300 000 par an.

Alors que le secteur du recrutement, en pleine expansion, a récolté d'importants bénéfices, la protection des droits des travailleurs migrants reste



médiocre. Les organismes administratifs, regroupés à Katmandou, la capitale, sont insuffisamment financés et n'ont pas les moyens de faire appliquer la réglementation. Les voies de recours sont difficilement accessibles. Le secteur du recrutement peut ainsi agir en toute impunité.

Beaucoup de futurs migrants croient les intermédiaires qui promettent des salaires élevés et de bonnes conditions de travail dans des États comme ceux du Golfe ou la Malaisie. Ils empruntent alors des sommes importantes, en moyenne autour de 1 400 USD, à des taux d'intérêt élevés, pour payer les frais liés au recrutement. Souvent, ils ne découvrent la vérité qu'à la réception de leur première paye. Il est alors trop tard : ils sont couverts de dettes, leurs papiers ont été confisqués et ils peuvent difficilement faire marche arrière.

Malgré tout, T.P. serait prêt à repartir travailler à l'étranger. « Pour financer mon premier voyage, j'ai hypothéqué mon terrain à un taux d'intérêt de 12 %. Je n'ai toujours pas remboursé le prêt. Je veux repartir à l'étranger car j'ai besoin d'argent pour ma famille, pour l'éducation de mes enfants. »

Dans le district de Kailali, au Népal, ils sont nombreux à vouloir partir, malgré les risques. Il est temps pour les autorités népalaises d'appliquer la législation sur la protection des droits des travailleurs migrants et de veiller à ce que les plaintes contre les recruteurs fassent l'objet d'enquêtes en bonne et due forme. Amnesty International fera pression sur les autorités pour une réglementation satisfaisante des procédures de recrutement, afin que T.P. et d'autres puissent travailler à l'étranger sans crainte d'être exploités.

<http://tinyurl.com/nepal-migrant-wrks>

PIÉGÉS ET DÉTENUS EN GRÈCE

Giorgos Kosmopoulos

« Alors que je vivais [en Belgique] depuis de longues années, on m'a soudain renvoyé au Maroc. J'essaie de retourner là-bas. Ma femme a accouché il y a quelques mois et je n'ai pas encore vu mon bébé. Je ne sais pas si j'y arriverai ; je suis détenu dans cet endroit horrible depuis plusieurs semaines déjà et personne ne me dit ce qui va m'arriver. »

M.M., originaire du Maroc, mai 2011

En mai 2011, nous avons visité quatre centres de détention à la frontière entre la Grèce et la Turquie. Environ 90 % des migrants et des demandeurs d'asile arrivés en Europe en 2010 sont passés par la Grèce, ce qui constitue indiscutablement un problème épineux pour les autorités.

Pénétrer dans ces installations, c'était se retrouver à une autre époque. Les cellules, sales et surpeuplées, sentaient si mauvais que les gardes portaient des masques chirurgicaux. Dans une cellule de Tycherio, les femmes et les enfants avaient à peine la place d'étendre les jambes. Des enfants non accompagnés partageaient une cellule avec des hommes et dormaient sur des cartons à même le sol. Les centres de détention de Tycherio et Soufli n'avaient pas de cour en plein air.

Des détenus m'ont raconté que parfois ils manquaient de savon et d'autres produits de base, que la nourriture était médiocre et insuffisante et que les demandes de voir un médecin n'étaient pas toujours satisfaites. « Nous n'avons rien fait de mal, disaient-ils. Pourquoi sommes-nous emprisonnés dans de telles conditions ? »

Les mineurs non accompagnés attendaient que de la place se libère au centre d'accueil spécial. J'en ai rencontré certains qui étaient détenus depuis deux mois. À Fylakio, leur cellule était sombre, mal aérée et manquait de lits. Les toilettes débordaient et puaien.

Des conditions si épouvantables sont fortement dissuasives. Une personne qui dépose une demande d'asile risque d'être détenue jusqu'à six mois. Un Turc détenu depuis 188 jours et plusieurs autres détenus protestaient par une grève de la faim contre la durée de leur détention. Ils avaient fui leur pays en quête de refuge, de solidarité et de droits humains. « L'Europe est faite pour ça, non ? » disaient-ils.

La détention systématique des demandeurs d'asile et des migrants en situation irrégulière doit cesser, et aucun mineur ne doit être détenu. Il faut exhorter les autorités grecques à agir immédiatement et à aligner les conditions dans les centres de détention sur les normes internationales.

Intervenez auprès des autorités grecques en signant une lettre sur <http://tinyurl.com/migrant-rights-greece>



© Giorgos Giannopoulos

TERRORISÉS AU MEXIQUE

Sarah Shebbeare

« J'ai été passé à tabac en dernier, et ils m'ont vraiment frappé fort... Je demandais à Dieu de m'aider, et ils disaient que Dieu, c'était eux... Ils ont frappé un garçon de 18 ans à la tête. Ma belle-sœur, infirmière, connaissait les gestes de premier secours. On a essayé de le réanimer mais il était trop tard, on n'a pas pu arrêter l'hémorragie. Il est mort dans nos bras. J'ai cru que c'était le dernier jour de ma vie. »

Miguel Angel, septembre 2011

Nous avons rencontré Miguel Angel et sa belle-sœur Laura, deux Honduriens, dans un refuge pour migrants de l'État de Mexico. Le récit qu'a fait Miguel de son enlèvement par une bande criminelle, quelques jours plus tôt, m'a choquée.

Pourtant, chaque année, des milliers de personnes vivent des expériences similaires lorsqu'elles traversent le Mexique dans l'espoir d'entrer aux États-Unis. Nous en témoignons dans le film *Los Invisibles*, qui relate le sort de migrants passés à tabac, enlevés, violés et même tués.

Miguel et Laura ont réussi à échapper à leurs ravisseurs et à rejoindre un refuge où on s'est occupé d'eux. Ils ont repris des forces grâce à une infirmière qui y travaillait bénévolement entre ses gardes à l'hôpital local. On leur a offert un lit, de la nourriture et des vêtements.

C'est en grande partie grâce à ce réseau de lieux d'accueil et d'aide humanitaire, grâce aux prêtres et laïcs qui les font fonctionner, qu'un certain nombre de migrants échappent, au cours de leur voyage, à la mort par épuisement ou inanition, ou sous les coups.

© Amnesty International (Photo: Ricardo Ramírez Arriola)



À gauche : Des ouvriers font une pause sur un chantier de Doubaï, Émirats arabes unis, où la température peut atteindre ou dépasser 45°C. De nombreux migrants venus du Népal sont enrôlés sur ce genre de chantiers alors qu'on leur avait promis un autre emploi.

En haut : Des demandeurs d'asile et des migrants au centre de détention de Fylakio, dans la région grecque d'Evros, en Thrace (octobre 2010).

Ci-dessus : Une migrante avec son fils au centre d'accueil Hermanos en el Camino, qui offre aux migrants de la nourriture et un lit avant qu'ils reprennent leur voyage vers le nord. Oaxaca, Mexique (juillet 2011).

À ma grande surprise, Miguel rêve toujours d'aller aux États-Unis pour travailler ; il projetait de monter dans le prochain train de marchandises partant vers le Nord. Beaucoup d'autres le suivront.

Témoignez de votre solidarité avec le personnel des refuges et les migrants en glissant une brosse à dents, un savon et une paire de chaussettes dans une enveloppe à bulles que vous enverrez à l'un des premiers refuges que les migrants peuvent trouver dans le sud du Mexique, sur leur route vers le nord : « La 72 » Hogar Refugio para Personas Migrantes, Calle S/N, Colonia Estación Nueva Tenosique, Tabasco, Mexique.

Pour visionner *Los Invisibles* et passer à l'action, rendez-vous sur : youtube.com/invisiblesfilms



RÉGULIÈREMENT EXPLOITÉS, VICTIMES

MOBILISEZ-VOUS POUR LES DROITS DES MIGRANTS

www.amnesty.org/migrants

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Extrait de *Los Invisibles*, le film d'Amnesty International sur les souffrances des migrants qui traversent le Mexique dans l'espoir de trouver une vie meilleure aux États-Unis (avril 2010).

DE VIOLENCES, SANS ACCÈS À LA JUSTICE



VAGUE D'EXÉCUTIONS EN IRAN

EN IRAN, ON EXÉCUTE EN SECRET DE NOMBREUX AUTEURS D'INFRACTIONS À LA LÉGISLATION SUR LES STUPÉFIANTS. LES AUTORITÉS PRÉTENDENT QUE CE CHÂTIMENT DRACONNIEN ÉLIMINERA LA TOXICOMANIE QUI SÉVIT DANS LE PAYS. MAIS ELLES ONT TORT, AFFIRME LA DIRECTRICE DE PROGRAMME ADJOINTE PAR INTÉRIM ANN HARRISON

En Iran, le nombre d'exécutions de personnes accusées d'avoir enfreint la législation sur les stupéfiants est monté en flèche depuis octobre 2010, date à laquelle des représentants du pouvoir judiciaire ont annoncé une lutte sans merci contre le trafic de stupéfiants. Les arrestations de trafiquants de drogue ont explosé ces dernières années en même temps que les saisies de drogue augmentaient, notamment dans le contexte d'une mobilisation internationale visant à endiguer le flux de stupéfiants venant d'Afghanistan.

Dans un nouveau rapport, *Addicted to death: executions in Iran for drugs offences*, Amnesty International montre qu'il s'agit souvent d'exécutions massives pratiquées en secret dans certaines des prisons surpeuplées du pays. Dans bien des cas, les peines ont été prononcées lors de procès iniques, les condamnés n'ayant pas été autorisés à consulter un avocat et n'ayant vraisemblablement pas le droit de faire appel de leur condamnation à mort.

Les autorités n'ont jamais reconnu l'exécution, en septembre 2011, de Haj Basir Ahmed, un ressortissant afghan. « [III] nous a téléphoné de la prison de Taybebad en Iran pour nous dire qu'il allait être exécuté dans moins de deux heures. À ma connaissance, il n'a jamais comparu devant un juge, a expliqué un proche de Haj Basir Ahmed. Nous n'avons pas pu faire revenir son corps, car les Iraniens nous demandaient 200 millions de rials, que nous n'avions pas les moyens de payer. »

LES PERSONNES DÉFAVORISÉES SONT PLUS EN DANGER

Ceux qui risquent le plus d'être exécutés pour des infractions relatives aux stupéfiants sont issus des secteurs les plus défavorisés de la société. Il s'agit par

exemple de membres de minorités ethniques qui souffrent de discrimination sur les plans juridique et pratique, ou d'étrangers qui viennent souvent de pays où les perspectives économiques sont limitées. Des femmes ont parfois recours au trafic de drogues pour nourrir leur famille, et certaines personnes ont pu être incitées à transporter des stupéfiants, parfois à leur insu. En revanche, les gros bonnets de la drogue échappent souvent aux arrestations et aux poursuites.

« Alors que le juge nous avait dit que Yousef serait condamné à six ou sept mois de prison, le ministère du Renseignement a demandé son exécution, a souligné Mahmoud Islamdoust, le père de Yousef. Mon fils a été torturé par [des représentants du] ministère du Renseignement pendant une cinquantaine de jours. »

L'Iran continue d'enfreindre l'interdiction de l'exécution de mineurs délinquants, inscrite dans le droit international. Deux mineurs – Vahid Moslemi et Mohammad Nourouzi, tous deux afghans – ont peut-être été exécutés pour des infractions à la législation sur les stupéfiants avec 20 autres personnes, le 18 septembre 2011, dans les prisons d'Evin et de Rejai Shahr. D'après les informations dont dispose Amnesty International, d'autres mineurs délinquants seraient dans le couloir de la mort, et certains d'entre eux auraient déjà été exécutés.

Il y a 20 ans, les autorités ont intensifié les exécutions pour infractions présumées à la législation sur les stupéfiants dans le cadre d'une « guerre contre la drogue » destinée à éradiquer le trafic de stupéfiants dans le pays. Pourtant, on estime le nombre actuel de toxicomanes et d'utilisateurs dans le pays à deux millions de personnes. L'opium afghan est consommé en grandes quantités en Iran, qui est le plus grand marché du monde pour l'opium, ainsi que pour d'autres drogues illégales. Il est également un pays de transit important pour le trafic vers d'autres régions du monde, notamment en direction de l'Europe et, de plus en plus, de l'Afrique. Depuis peu, des quantités encore plus importantes de drogues de synthèse, par exemple de la méthamphétamine, sont fabriquées en Iran et revendues à l'étranger, surtout dans les pays asiatiques.

Le problème monumental de la drogue en Iran ne peut pas être résolu en généralisant l'application de la peine de mort. Rien ne prouve clairement que ce châtiment ait un effet substantiel sur la diminution du trafic et de l'abus des stupéfiants ; même au sein des pouvoirs publics, certains doutent de son efficacité. Les autorités sont devenues dépendantes de la peine de mort, qu'elles considèrent comme une panacée apte à soigner tous les maux de la société. Cependant, le problème de la drogue en Iran ne cesse de s'aggraver.

AGISSEZ

Exhortez le Guide suprême iranien à commuer toutes les condamnations à mort, y compris celles qui punissent des infractions à la législation sur les stupéfiants, à ordonner la révision de la loi relative aux stupéfiants afin de supprimer l'application obligatoire de la peine de mort pour les infractions de ce type et à veiller à ce qu'aucun coupable présumé de ce type d'infraction, une fois arrêté, ne subisse de torture ou d'autres mauvais traitements et à ce que tous les procès soient conformes aux normes internationales d'équité des procès. Tous les accusés doivent disposer de toutes les possibilités de se défendre et doivent avoir le droit de faire appel de leur condamnation et de leur peine.

Vous pouvez également agir en ligne. Rendez-vous sur www.amnesty.org/tr/death-penalty/iran

Veillez écrire au Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid Keshvar Doust Street,
Tehran, République islamique d'Iran

Courriel : info_leader@leader.ir
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur,

« LA LUTTE POUR LA JUSTICE NE S'ARRÊTE PAS AVEC MOI »

Ainsi parlait Troy Davis, exécuté en septembre aux États-Unis. La campagne pour sauver Troy permettra d'aider d'autres condamnés à mort : **ROSEANN RIFE**, responsable des projets spéciaux chez Amnesty International, en est convaincue.

Lutter pour l'abolition de la peine capitale ne va pas sans difficulté. Cette question est intrinsèquement liée à la vie, à la mort et à la justice.

Les nombreuses personnes qui consacrent du temps à cette action tissent souvent de puissants liens affectifs avec des condamnés à mort et leur famille. Après l'exécution de Troy Davis en Géorgie, aux États-Unis, le 21 septembre, des militants ont partagé la peine de sa famille et de ses amis. Il est difficile de ne pas se décourager lorsqu'une mobilisation impressionnante ne suffit pas pour empêcher un État de tuer.

Depuis cette exécution, on nous demande souvent ce que cela nous fait de ne pas avoir pu sauver la vie de cet homme, après tant d'années passées à le défendre. Certes, le dénouement a été tragique. Mais les efforts que nous avons fournis pour lui n'en ont pas moins eu un impact considérable.

Nos membres dans le monde entier ont participé à plus de 300 rassemblements silencieux ou événements divers dans la semaine qui a précédé l'exécution. À la une des journaux du monde entier, le cas de Troy Davis a mis en évidence le défaut le plus cruel de la peine de mort : son caractère irrévocable. Grâce au bruit fait par cette affaire, les abolitionnistes ont pu s'adresser avec force aux médias, aux autorités et au grand public.

Selon de nombreux témoignages de membres, le très grand intérêt suscité par cette exécution a amené l'opinion, dans bien des pays, à remettre en cause la peine capitale. Il s'agit d'une véritable avancée pour le combat en faveur de l'abolition.

UN IMPACT DANS LE MONDE ENTIER

Les doutes qui pèsent sur la culpabilité de Troy Davis ont attiré l'attention de nombreuses personnes à Taiwan. Les militants ont comparé cette affaire au cas de Chiou Ho-shun. Comme Troy Davis, Chiou Ho-shun a passé plus de vingt ans dans le couloir de la mort, et des doutes planent sur les éléments retenus contre lui.

Chiou Ho-shun et ses coaccusés disent n'avoir pu communiquer avec personne pendant les quatre premiers mois de leur détention. Ils affirment qu'on les a torturés pour leur faire « avouer » les crimes de meurtre et d'enlèvement, « aveux » sur lesquels ils sont revenus. À la suite d'une enquête officielle, en 1994, deux procureurs et 10 policiers travaillant sur l'affaire ont été reconnus coupables d'avoir extorqué des « aveux » sous la torture.

Au Japon aussi, ce sont les réactions de l'opinion internationale qui ont fait avancer le débat public. Iwao Hakamada a été reconnu coupable du meurtre de quatre personnes à l'issue d'un procès inique et a « avoué » au bout de 20 jours d'interrogatoire par la police en l'absence d'un avocat. Il est ensuite revenu sur ses « aveux » et a déclaré pendant son procès avoir été frappé et menacé par la police. Iwao Hakamada, atteint d'une maladie mentale après avoir été détenu à l'isolement pendant presque 30 ans, peut être exécuté d'un jour à l'autre.

À l'occasion du 50^e anniversaire d'Amnesty International, nos membres travaillent également sur deux cas de travailleurs migrants en Arabie saoudite, où les étrangers sont particulièrement vulnérables et souvent jugés de façon inéquitable. Le Nigérian Suliamon Olyfemi a été condamné à mort pour meurtre en 2004 à l'issue d'un procès inéquitable qui s'est tenu en arabe, une langue qu'il ne maîtrise pas ; il n'a pas pu bénéficier de l'assistance d'un interprète et n'a pas eu accès à un avocat. Siti Zainab Binti Duhri Rupa aurait avoué avoir tué son employeur en 1999 ; elle souffre de troubles mentaux et n'a à aucun moment été assistée par un avocat.

LE COMBAT CONTINUE

Les militants mettent souvent l'accent sur le nécessaire respect des normes internationales en matière d'utilisation de la peine de mort, mais ce sont les cas individuels, les noms et les visages des condamnés à mort, qui captent l'attention de l'opinion publique.



Venus de France, des militants d'Amnesty International arborant des portraits de Troy Davis protestent contre la peine de mort aux États-Unis (juillet 2008).

Dans les pays où les médias sont vigilants et où la justice s'exerce dans la transparence, nous sommes en mesure de suivre les affaires de près et d'élaborer des stratégies. Aux États-Unis, en Inde et à Taiwan, nous avons travaillé avec et pour des condamnés à mort pendant des années, voire des décennies.

Mais nous devons aussi nous rappeler et recenser les inconnus qui ont été exécutés. Dans de nombreux cas de condamnations à mort, en Corée du Nord, par exemple, aucune information n'est relayée par les médias, aucun avocat ne s'efforce de former un recours, et les personnes exécutées n'apparaissent dans nos rapports que sous forme de chiffres.

Amnesty International s'oppose à la peine capitale pour tous les crimes, en toutes circonstances et dans tous les pays. Nous continuons à nous battre au nom de tous ceux qui risquent d'être exécutés, même lorsque nous ne connaissons pas leur nom.

Troy Davis le savait. Peu avant sa mort, il a déclaré : « La lutte pour la justice ne s'arrête pas avec moi. Cette lutte vaut pour tous les Troy Davis qui m'ont précédé et tous ceux qui viendront après moi. »

Les personnes qui œuvrent pour l'abolition dans le monde entier ne doivent pas s'arrêter à la peine et à la colère éprouvées lorsqu'une personne est exécutée ; elles doivent également constater que leurs efforts portent leurs fruits. Il existe manifestement un courant mondial favorable à l'abolition. Ensemble, nous sommes forts, et nous l'emporterons.



© DR

Environ 50 000 hommes, femmes et enfants seraient incarcérés dans le camp pour prisonniers politiques de Yodok, en Corée du Nord. Ils sont pour la plupart détenus sans jugement. Quel est le motif de leur présence à Yodok ? Peut-être ont-ils critiqué le gouvernement ou parlé à un Coréen du Sud. Il se peut qu'ils aient regardé une émission sud-coréenne à la télévision ou écouté la radio de ce pays. Certains d'entre eux sont d'anciens représentants du gouvernement qui n'ont plus les faveurs du pouvoir. D'autres ont simplement des liens familiaux avec une personne appartenant à une de ces catégories.

À Yodok, ils se voient imposer des travaux forcés, ils sont brutalisés et contraints d'aller à la limite de leurs forces, mentales comme physiques. Certains naissent à Yodok, d'autres y laissent leur vie. Seuls de rares survivants peuvent raconter leur histoire.

Fond de page : Photo satellite du camp 15 pour prisonniers politiques de Yodok (PPC15), dans le centre de la Corée du Nord, prise le 7 avril 2011. Cette photo a été prise à la demande d'Amnesty International afin de faire pression sur le pouvoir nord-coréen pour qu'il ferme Yodok et d'autres camps similaires.

À gauche : Shin Sook-ja, avec ses filles Oh Hyewon et Oh Gyuwon. Selon d'anciens codétenus, cette photo a été prise à Yodok et envoyée au mari de Shin Sook-ja, Oh Kil-nam, en 1991. Vous trouverez son témoignage en page suivante.

VIVRE EN ENFER

“ Il n’y a pas eu de procès.
Un jour, mon gardien de cellule m’a dit : « Prépare-toi !
Tu vas partir. » Je lui ai obéi. Je leur ai demandé où
j’allais. Ils ne m’ont pas répondu.
Et on m’a emmené à Yodok. ”

Ancien prisonnier, 1994-97

“ J’étais suspendue par les bras pendant une demi-heure,
puis redescendue, et cela jusqu’à cinq fois par jour.
D’autres fois, ils me mettaient un sac de plastique noir sur
la tête et me plongeaient dans l’eau pendant de longues
périodes. Pendant cinq mois, j’ai été torturée. À la fin, j’ai
« avoué » ce qu’ils voulaient entendre. ”

Lee, torturée pour avoir quitté la Corée du Nord sans autorisation et envoyée à Yodok de 1997 à 2000.

“ Aucun jour ne passe sans que je regrette profondément
les souffrances que subit par ma faute ma famille, restée
en Corée du Nord.
Elles ont tant souffert pour un crime qu’elles n’ont pas commis.
Je veux savoir où elles sont, ce qui leur est arrivé, avoir
de leurs nouvelles. Je rêve qu’elles soient libérées et
que nous soyons réunis. ”

Oh Kil-nam, qui a demandé l’asile au Danemark en 1986 après avoir été envoyé en Allemagne
par les autorités nord-coréennes. Sa femme et ses deux filles (photo à gauche) ont été
internées à Yodok en 1987. Il semblerait qu’elles se trouvent dans la zone de contrôle total
du camp, où elles pourraient demeurer toute leur vie. Oh Kil-nam vit maintenant à Séoul.

“ Nous n’étions pas traités comme des êtres humains ; nous étions forcés à travailler durement
avec des objectifs difficiles et, si nous n’arrivions pas à les atteindre, nous étions punis par des
restrictions sur notre régime alimentaire, déjà insuffisant. Si nous étions malades, nous n’avions
pas de repas car nous n’étions pas productifs. Étant donné que les toilettes étaient bondées, que
nous manquions de temps et qu’on nous imposait par la force d’atteindre nos objectifs de travail,
il était fréquent que nous urinions ou déféquions pendant notre travail. ”

Kim et Lee, anciens prisonniers, 1997-2000

“ [L]es agents de sécurité avaient
des esclaves sexuelles sélectionnées
parmi les détenues, [qui] recevaient
plus de nourriture et à qui on assignait
des tâches relativement faciles. ”

Ahn, ancienne prisonnière, 1980-82

“ J’ai vu trois exécutions. Ils ont exécuté
des détenus qui avaient essayé de s’échapper.
Tous ceux qui tentaient de s’évader étaient
rattrapés. Ils étaient interrogés pendant deux
ou trois mois, puis exécutés. ”

Kim, ancien prisonnier, 1997-2000

AGISSEZ

Écrivez aux autorités nord-coréennes, en les exhortant à fermer
immédiatement le camp de Yodok et à libérer tous les prisonniers
d’opinion qui y sont détenus. Voir <http://tinyurl.com/7hsnwch>

“ Les enfants de ma classe ont reçu l’ordre de
creuser le sol et de déplacer les débris jusqu’à un
chantier situé à 200 m de là. Nous avons peur que
tout s’écroule, à mesure que l’excavation grandissait.
Les professeurs qui nous surveillaient ont dit aux
enfants de continuer à creuser.
Au bout de trois jours, la colline s’est effondrée.
Trois enfants ont été tués et trois autres grièvement
blessés. Les professeurs ont reproché aux enfants
d’avoir fait preuve de négligence. ”

Kang Cheol-hwan, ancien enfant prisonnier, 1977-87

“ L’expression « prisonnier politique »
est absente du vocabulaire en République
populaire démocratique de Corée et, par voie
de conséquence, il n’existe pas de camps de
prisonniers politiques dans le pays. Il existe
des établissements de réinsertion, appelés
« prisons » dans d’autres pays. Les personnes
condamnées à des peines de redressement
par le travail pour des crimes contre l’État
ou d’autres infractions spécifiées dans la
Constitution purgent leur peine dans les
établissements de réinsertion en question. ”

Réponse de la Corée du Nord à l’examen par les Nations unies de son bilan en
matière de droits humains devant le Conseil des droits de l’homme, décembre 2009

50 ANS

Le gouvernement australien supprime des services de manière systématique dans de nombreuses communautés du Territoire du Nord, mettant en péril le lien qui attache les Aborigènes aux *homelands*, ou terres ancestrales. La survie et la dignité des communautés en danger dépendent de la défense de leurs *homelands*. Reportage de SARAH MARLAND, chargée de campagne d'Amnesty International en Australie.

« LA TERRE NO

Les Aborigènes vivent en Australie depuis des millénaires ; leur culture perdure sans discontinuer depuis plus longtemps que toute autre au monde. Outre leurs propres lois et coutumes, ils entretiennent avec la terre une relation toute particulière. Rosalie Kunoth-Monks, une ancienne des peuples alyawarr et anmatyerr, l'explique en ces termes vibrants :

« Toutes les composantes de notre identité sont liées à la terre. La terre est au centre d'un cercle. La langue dérive de cette terre. Dans cette région, ce sont les langues alyawarr et anmatyerr. Ce cercle englobe la généalogie, les groupes familiaux. Il englobe nos terres sacrées. Il englobe notre droit, tant notre loi que notre coutume. Si vous rompez l'une de ces branches pour la séparer de la terre, vous anéantissez la lignée d'un peuple. »

Le gouvernement fédéral australien et le gouvernement du Territoire du Nord mettent actuellement en péril l'avenir des terres ancestrales. Les politiques gouvernementales entraînent la diminution du financement qui leur est accordé en faveur d'agglomérations plus importantes, ainsi que leur déplacement en bas de la liste des priorités en matière de services essentiels, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement et de l'entretien des infrastructures. Cette évolution

© Rusty Stewart 2007



« Mes peintures sont des "cartes" de notre pays. Je ne peux pas peindre si je ne suis pas sur ma terre. Mon art existe grâce au lien que j'entretiens avec les terres de mes ancêtres. J'aimerais que mes petits-enfants aient la chance de vivre sur leur terre, pour connaître ses histoires. »

Kathleen Ngal, (photo ci-dessus), ancienne d'Anmatyerr et artiste renommée, Camel Camp, Utopia

contraint les habitants des *homelands* à partir s'installer dans des agglomérations pour avoir accès aux services de base.

De plus, les autorités prennent des décisions qui affectent les communautés sans les consulter et sans avoir obtenu leur consentement préalable, libre et éclairé. Les politiques ainsi adoptées constituent donc à l'égard des Aborigènes une véritable discrimination fondée sur leur culture et leur lieu de résidence.

LA RÉPÉTITION D'ERREURS DU PASSÉ

Au siècle dernier, pendant des dizaines d'années, la politique menée par le gouvernement australien a consisté à expulser les Aborigènes et



Jellalonia Jones, Rianna Ross et Christalin Jones, habitantes d'Utopia.

les populations des îles du détroit de Torrès de leurs terres ancestrales pour les envoyer vers des missions, des villes et des agglomérations, dans le cadre d'un processus dit « d'assimilation ».

Dans les années soixante, de petits groupes d'Aborigènes, généralement des familles et autres ensembles de personnes étroitement liées, commencèrent à retourner vers les terres et les points d'eau traditionnels de leurs ancêtres et à y fonder des communautés. Ce mouvement est connu sous le nom de mouvement des *homelands*. Actuellement, un tiers des Aborigènes du Territoire du Nord vit dans environ 500 *homelands*.

Des études montrent que la vie sur ces terres ancestrales apporte de réels bienfaits. Les peuples alyawarr et anmatyerr des *homelands*

US MAINTIENT »



« Je vis ici, j'ai grandi ici :
c'est mon pays.
C'est un endroit à part,
je ne veux aller nulle part
ailleurs. J'aime mon pays,
j'y resterai pour toujours.
Tous ceux qui reposent

en-dessous sont ma famille. C'est une seule terre,
une seule famille. »

Motorbike Paddy Petyarr, ancien d'Anmatyerr et *kwertengel*, ou
« intendant », de sa terre, Utopia

d'Utopia se trouvent à 260 km au nord-est d'Alice Springs, dans le Territoire du Nord. Utopia est le lieu de vie d'environ 1 400 personnes réparties dans seize communautés séparées par des distances de plusieurs centaines de kilomètres. Les études montrent que les habitants d'Utopia sont en meilleure santé, sont plus heureux et vivent plus longtemps.

Cette conclusion est particulièrement vraie et de plus en plus claire concernant la santé : on a pu constater que les Aborigènes des communautés installées sur les *homelands* étaient en bien meilleure santé que ceux des grandes agglomérations. Les personnes qui fondent une famille sur ces terres peuvent conserver les liens spirituels et économiques qui les y attachent et bénéficier d'un certain degré d'autonomie et d'une capacité d'action de la communauté.

Pour ces communautés, l'orientation prise actuellement par les pouvoirs publics annonce peut-être un retour à l'ère de l'assimilation.

Les enseignements tirés du passé et les obligations au regard du droit international

devraient inciter le gouvernement australien à encourager les communautés à vivre sur les terres de leurs ancêtres au lieu de porter atteinte à ce mouvement.

Depuis trois ans, Amnesty International rassemble des informations sur les violations des droits humains commises par le gouvernement australien et celui du Territoire du Nord envers les communautés aborigènes, notamment sur les infractions au droit fondamental des peuples indigènes à disposer des terres de leurs ancêtres. En août 2011, nous avons publié le rapport *The land holds us: Aboriginal Peoples' right to traditional homelands in the Northern Territory*, disponible sur www.amnesty.org.au/indigenous-rights/comments/26216

« Mes grands-parents m'ont enseigné la médecine traditionnelle du bush. Pour continuer à la pratiquer, j'ai besoin de vivre sur les *homelands*.

Nous savons que les gens d'ici sont en meilleure santé que les autres. Nous vivons plus vieux, avons moins de problèmes cardiaques et de diabète, mangeons mieux et faisons plus d'exercice.

Si les gens doivent partir en ville, nous perdrons notre médecine. Comment les jeunes enfants pourront-ils la connaître ? »

Joycie Jones Petyarr, praticienne de santé, Utopia



Arrière-plan : La route Rouge qui relie Alice Springs aux Utopia Homelands, dans le Territoire du Nord, en Australie.

Ci-dessus : Camp de femmes à Rocket Range, Territoire du Nord.

AGISSEZ

Adressez un message de soutien aux peuples alyawarr et anmatyerr des *homelands* d'Utopia en envoyant, après l'avoir remplie, la carte figurant dans l'encart. Le gouvernement australien verra ainsi que des femmes et des hommes du monde entier estiment qu'il ne devrait pas abandonner les *homelands*.

RÉSISTER AU RÈGNE DE LA TERREUR

La Lord's Resistance Army (LRA, Armée de résistance du Seigneur) terrorise la population civile de la République centrafricaine. Ses membres tuent de sang-froid, forcent des enfants à devenir soldats, violent des femmes et des fillettes et ont expulsé des milliers de personnes de leur village. Le défenseur des droits humains LEWIS-ALEXIS MBOLINANI explique au chercheur Godfrey Byaruhanga, d'Amnesty International, comment la société civile peut apporter un remède à cette situation effrayante.

« Dans le sud-est du pays, presque tout le monde est victime de l'Armée de résistance du seigneur (LRA), affirme Lewis-Alexis Mbolinani (en haut à gauche, avec une cravate, sur l'illustration). Lors de leurs attaques, ils incendient des maisons et des greniers. Ils tuent et enlèvent des gens. Des humiliations en tout genre sont perpétrées. La population est confrontée à énormément de violence. »

La situation en matière de droits humains en République centrafricaine est terrible. Le pays, ravagé par un conflit impliquant un grand nombre de pays différents, est dans une situation explosive et instable. Des atteintes aux droits humains continuent d'être commises en nombre incalculable par les différentes parties à ce conflit qui déchire le pays. Des dizaines de milliers de Centrafricains ont été contraints de fuir vers les pays voisins. La République centrafricaine compte en outre plusieurs centaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

C'est depuis 2008 que la LRA cause le plus de souffrances dans l'est de la République centrafricaine. Elle a mené des incursions dans l'est du pays, notamment à partir de la République démocratique du Congo (RDC) voisine, ou parfois du Soudan du Sud. La LRA n'a pas de programme clair. « Normalement, une force rebelle a des objectifs spécifiques et cherche à sécuriser son pouvoir, déclare Lewis-Alexis. Quels sont les objectifs de la LRA ? Ils disent être une armée de libération envoyée de Dieu, mais quel est ce Dieu qui ne fait que tuer ? C'est tout un phénomène de

destruction, d'extermination des peuples. »

En juillet 2010, des chercheurs d'Amnesty International ont rencontré et interrogé des dizaines de victimes d'atteintes aux droits humains commises par la LRA, notamment des personnes enlevées et internées dans des camps de la LRA. Les faits relatés par les victimes comportaient mutilations, traitements cruels, torture et notamment viol, esclavage sexuel, pillage, attaques directes et intentionnelles contre des civils et recrutement forcé d'enfants contraints à combattre comme soldats.

SOUTIEN AUX VICTIMES

Le défenseur des droits humains Lewis-Alexis est coordonnateur de l'ONG Jeunesse unie pour la protection de l'environnement et le développement communautaire (JUPEDEC). Cette ONG agit en faveur de la santé et de l'éducation dans le sud-est de la République centrafricaine et aide les villageois à construire des centres, des salles de classe et des ponts et à mettre en œuvre des initiatives génératrices de revenus.

La JUPEDEC met également sur pied des programmes d'aide aux enfants soldats de retour des camps de la LRA. « Les enfants sont



Des victimes d'atteintes aux droits humains en République centrafricaine.

Photos © Amnesty International



les réfugiés et les personnes déplacées. L'UNICEF est également présente, les ONG internationales travaillent actuellement sur le terrain et les services aériens d'aide humanitaire des Nations unies (UNHAS) font un travail vraiment remarquable. Il existe dans ces circonstances un fort besoin de renforcement des capacités de la société civile, notamment pour ce qui est de la prévention des conflits et de la protection des civils. »

Selon Lewis-Alexis, la protection des civils est une priorité. « Nous appelons l'Union européenne, l'Union africaine et les gouvernements qui nous écoutent à nous aider à établir un système, un mécanisme solide visant à garantir la coordination et la sécurité de la population civile. »

Lewis-Alexis a dû faire face à des réactions hostiles après ses critiques publiques contre les carences du gouvernement de la République centrafricaine en ce qui concerne la protection des civils, et il a été arrêté en décembre 2009, accusé d'être un agent de la LRA.

endoctrinés et poussés à revenir dans leur village pour y commettre des massacres, pour tuer leurs propres parents et d'autres villageois, explique Lewis-Alexis. Ils se sentent coupables. Nous sensibilisons l'opinion à la situation difficile des enfants soldats, pour qu'ils soient bien accueillis lorsqu'ils reviennent et qu'ils se rendent. »

Selon lui, il est également difficile pour les femmes de rentrer chez elles après avoir été enlevées par la LRA. « Des femmes sont violées par des membres de la LRA et tombent enceintes. Lorsqu'elles rentrent, elles sont complètement rejetées. Ces femmes et ces jeunes garçons, qui ont passé des mois ou des années avec la LRA dans la brousse, en reviennent traumatisés et très probablement contaminés par le VIH ou malades du sida. »

La JUPEDDEC aide également les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. « Les

gens sont forcés d'abandonner leur village à cause des massacres. Dans le sud-est, on compte désormais au moins 28 000 personnes déplacées. Elles sont confinées dans les centres urbains. Où vont-elles aller pour trouver à manger ? Le manque de terres cultivables est un problème grave. La communauté internationale distribue des aliments, mais les personnes déplacées ne peuvent rien cultiver. » La JUPEDDEC les aide à se procurer des semences et des outils afin qu'ils produisent leur propre nourriture.

UN PROBLÈME RÉGIONAL

Lewis-Alexis pense que la société civile peut contribuer à faire face aux conséquences de la violence de la LRA. « La société civile a aidé les autorités et la communauté internationale à mieux comprendre la situation. Le HCR (l'agence des Nations unies pour les réfugiés) agit pour protéger

Les poursuites engagées contre lui ont été abandonnées en septembre 2010.

Quel est l'avenir du pays ? Lewis-Alexis pense qu'une approche globale est nécessaire pour résister à la LRA. « La LRA est un problème régional qui ne peut plus être envisagé pays par pays, soit en Ouganda, soit au Soudan, soit en Centrafrique, soit au Congo, explique-t-il. Il faut y faire face de manière coordonnée. Lorsque nous nous réunissons entre représentants de la société civile, nous partageons nos connaissances : que font-ils en République centrafricaine ? Que font-ils au Soudan ? Que pouvons-nous faire en attendant une réaction du gouvernement, de la communauté internationale ou des autorités locales ?

« Aujourd'hui, nous prions pour que la LRA quitte notre pays. Nous voulons la paix, simplement la paix. »

Le rapport République centrafricaine. Après des décennies de violence, il est temps d'agir est disponible à l'adresse <http://tinyurl.com/cgteo6b>

APPELS MONDIAUX FAITS NOUVEAUX

DES PRISONNIERS LIBÉRÉS AU MYANMAR



© AAPPB



© www.dvb.no



© Amnesty International

En octobre, nous avons fêté la libération des prisonniers d'opinion Zarganar (en haut à gauche), Su Su Nway (au milieu à gauche) et Zaw Htet Ko Ko (en bas à gauche). Ils faisaient tous les trois partie des 240 prisonniers politiques au moins qui ont été libérés à l'occasion d'une amnistie de masse au Myanmar. Les lecteurs du FIL ont fait campagne pour la libération de Zarganar et Su Su Nway lorsque leur cas a figuré dans les Appels mondiaux, respectivement en 2009 et en 2010.

Toutefois, les libérations obtenues jusqu'à présent ne sont pas suffisantes. « De nombreux prisonniers [politiques] sont encore en prison, y compris des personnes malades, âgées ou hospitalisées, a déclaré Su Su Nway. Tous les prisonniers politiques méritent d'être libres. »

Zarganar, humoriste et militant, a déclaré : « La libération de tous les prisonniers politiques [...] est ma priorité numéro un. »

Selon Benjamin Zawacki, chercheur d'Amnesty International sur le Myanmar : « Si les autorités du Myanmar souhaitent réellement se montrer déterminées à mener à bien

des réformes, ceci ne doit être qu'une première étape vers la libération rapide de l'ensemble des prisonniers politiques. » Une pétition de 30 750 signatures d'habitants de 77 pays, demandant la libération de tous les prisonniers d'opinion, a été remise aux autorités du Myanmar par Amnesty International le 11 novembre 2011. Nous suivons l'évolution de la situation.



© Reto Andreoli

Suisse



© Katrin Koenning/Amnesty International

Australie



© Ernest Lee

Corée du Sud



© Susanne Keller

Suisse

© Amnesty International



Bangladesh

Des milliers de sympathisants et de militants du monde entier se sont rassemblés dans la rue en 2011, par solidarité avec les hommes et les femmes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord qui exigeaient des changements politiques et sociaux dans leur région. Des Journées mondiales d'action pour l'Égypte, la Syrie et la Libye ont eu lieu au Royaume-Uni, en Suisse, au Bangladesh, en Australie, en Corée du Sud et aux États-Unis. Pour savoir ce qui est prévu en 2012, suivez @Amnestyonline sur Twitter.

© Amnesty International



Royaume-Uni



© Amnesty International



États-Unis

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE, LA LIBERTÉ ET LA DIGNITÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

- Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

PAYS

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

www.amnesty.org

Veuillez retourner ce formulaire au bureau d'Amnesty International de votre pays.

Vous trouverez la liste complète des bureaux de l'organisation dans le monde à l'adresse ci-dessous :

www.amnesty.org/fr/worldwide-sites

S'il n'existe aucun bureau d'Amnesty International dans votre pays, vous pouvez adhérer en tant que membre international et rejoindre la communauté en ligne des membres internationaux.

Pour ce faire, rendez-vous à l'adresse suivante : www.amnesty.org/fr/join où vous aurez la possibilité de consulter des informations relatives à l'adhésion et de vous inscrire en ligne (en anglais, arabe, espagnol et français).

Ou bien écrivez à cette adresse :

Online Communities Team, Amnesty International, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Pour devenir membre international, vous devez vous engager à respecter le Code de conduite des membres internationaux. Ce Code est disponible (en anglais, arabe, espagnol et français) à l'adresse suivante : www.amnesty.org/fr/code-of-conduct



**« NOUS VOULONS
LA PAIX,
SIMPLEMENT
LA PAIX »**

**LEWIS-ALEXIS MBOLINANI, DÉFENSEUR CENTRAFRICAIN
DES DROITS HUMAINS (PAGE 18)**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



CHINE

LIU XIAOBO ET LIU XIA

LIBÉREZ LE LAURÉAT DU PRIX NOBEL ET SON ÉPOUSE !

© Amnesty International



Liu Xiaobo (à gauche), éminent homme de lettres chinois et lauréat 2010 du prix Nobel de la paix, purge actuellement une peine de 11 ans d'emprisonnement pour « incitation à la subversion de l'État ». Jugé lors d'un procès qui a duré deux heures, le 23 décembre 2009, il a été condamné deux jours plus tard pour six articles écrits entre 2005 et 2007 et pour avoir participé à la rédaction de la Charte 08, avoir cherché à recueillir des signatures pour celle-ci et l'avoir publiée sur Internet. Son épouse, la poétesse et artiste Liu Xia, a été illégalement assignée à domicile à Pékin. Tous deux sont des prisonniers d'opinion.

La Charte 08 est un manifeste réclamant une réforme démocratique et la protection effective des droits humains universels en Chine. Le tribunal a estimé que ce texte était « calomnieux » et constituait une incitation à la subversion. Dans les six articles également invoqués à l'appui de sa condamnation, Liu Xiaobo critiquait la corruption, la censure et le régime de parti unique ; il plaidait

en faveur d'une démocratie pluraliste. Le tribunal a estimé qu'il s'agissait là de « propagation de rumeurs, [de] diffamation et [de] dénigrement », autant d'actes dépassant les limites de la liberté d'expression et constituant une infraction pénale.

Liu Xiaobo est détenu à la prison de Jinzhou, dans la province du Liaoning, dans le nord-est de la Chine. À l'expiration de sa peine, il restera privé de droits politiques durant deux années supplémentaires.

Son épouse, Liu Xia, a été placée arbitrairement en résidence surveillée après l'annonce, le 8 octobre 2010, de l'attribution du prix Nobel de la paix à Liu Xiaobo. Liu Xia a réussi à contacter un ami par Internet en février 2011. On est sans nouvelles d'elle depuis. Elle a dit à cette occasion que son moral était très bas, qu'elle ne pouvait pas sortir et que toute sa famille était retenue en otage.

Selon des informations non officielles, Liu Xia et Liu Xiaobo ont été autorisés à se voir deux fois depuis le mois de janvier 2011.

Veillez écrire aux autorités chinoises pour demander la libération immédiate et sans condition de Liu Xiaobo. Réclamez également la levée des mesures de surveillance frappant Liu Xia, et de toutes les restrictions à sa liberté de mouvement et à sa liberté d'expression. Envoyez vos appels au Premier ministre :

**Premier Wen Jiabao
The State Council General Office
2 Fuyoujie, Xichengqu
Beijingshi 100017
République populaire de Chine**

**Fax : +86 10 65961109 (via le ministère des Affaires étrangères)
Formule d'appel : Dear Premier, /
Monsieur le Premier ministre,**

ÉGYPTE

MAIKEL NABIL SANAD

UN BLOGUEUR ÉTUDIANT EMPRISONNÉ

© DR



L'étudiant en droit et blogueur Maikel Nabil Sanad (26 ans) est détenu à la prison d'El Marg, au nord du Caire. Il a entamé une grève de la faim.

Le 10 avril 2011, il a été condamné à trois années d'emprisonnement pour avoir publiquement insulté l'armée sur le réseau social Facebook, et pour avoir « répandu des mensonges et des rumeurs sur les forces armées » sur son blog. Il avait évoqué dans celui-ci les jours passés dans une caserne avant l'incorporation pour le service militaire. Il y parlait de son objection de conscience au service militaire, et avait raconté son arrestation, son placement en détention et les tortures qu'il avait subies aux mains de l'armée après avoir participé en février 2011 à une manifestation. Il avait également critiqué le recours à la force contre les manifestants pacifiques de la place Tahrir.

Il a été condamné sans avoir été défendu par un avocat. Le 23 août 2011, il a entamé

une grève de la faim pour protester contre sa détention.

Le 11 octobre 2011, une juridiction militaire d'appel a ordonné que Maikel Nabil Sanad soit rejugé. En tant que civil, il refuse d'être jugé par un tribunal militaire. C'est pourquoi il ne s'est pas présenté à la première audience le 18 octobre. Ses avocats et sa famille n'étaient pas présents non plus. La cour a ordonné son internement en hôpital psychiatrique durant 45 jours. Au moment de la rédaction de cet appel, le jeune homme avait été de nouveau transféré en prison, dans l'attente d'une nouvelle comparution. Basma Abd el Aziz, une psychiatre qui s'était interrogée sur son placement en hôpital psychiatrique, a reçu un avertissement du ministère de la Santé lui indiquant qu'elle s'exposait à une enquête administrative.

Le droit international interdit que des civils soient jugés par des juridictions militaires.

Toutefois, quelque 12 000 civils égyptiens ont été poursuivis devant des tribunaux militaires depuis l'éviction du président Hosni Moubarak.

Veillez solliciter auprès des autorités égyptiennes la remise en liberté immédiate et sans condition de Maikel Nabil Sanad. Demandez-leur de ne plus traduire des civils devant des tribunaux militaires. Envoyez vos appels au directeur de la justice militaire :

**Major-General Adel al-Morsi
Director of Military Judiciary
Military Judicial Department
Cairo
Égypte**

**Formule d'appel : Dear Major-General, /
Monsieur,**

GRÈCE

MANOLIS KYPREOS

UN JOURNALISTE PRIS POUR CIBLE PAR LA POLICE ANTIÉMEUTES



© Grésis/Panagiotou-Athens press agency

Le journaliste Manolis Kypreos a perdu l'ouïe après qu'un policier grec eut lancé une grenade assourdissante contre lui, le 15 juin 2011. Il réalisait un reportage place Syntagma, à Athènes, sur les manifestations contre les mesures d'austérité imposées par le gouvernement.

Manolis Kypreos a raconté à Amnesty International ce qui lui est arrivé : il a vu la police pulvériser des produits chimiques, mitraquer des manifestants pacifiques et lancer sur eux des grenades assourdissantes. Le chef d'une unité de la police antiémeutes lui a demandé pourquoi il prenait des photos. Il s'est expliqué et a montré sa carte de presse. Le responsable l'a alors injurié et l'a désigné à un policier, qui a lancé une grenade assourdissante dans sa direction. Le projectile a explosé à 50 centimètres environ de Manolis Kypreos, qui est tombé par terre. Lorsqu'il s'est relevé, il n'entendait plus rien.

Alors qu'il se rendait à l'hôpital, le journaliste est intervenu pour protéger un jeune manifestant brutalisé par la police. Cela lui a valu d'être frappé à son tour.

Le handicap physique dont souffre désormais Manolis Kypreos et le traumatisme psychologique subi ont mis de fait un terme à sa carrière de journaliste. « Lorsque j'étais en reportage dans des zones de conflit et que je me trouvais pris dans une fusillade, je me suis souvent dit : "C'est un beau jour pour mourir !" Mais je n'aurais jamais pensé que je me ferais cette réflexion en travaillant à Athènes. »

Les autorités grecques ont ouvert une information judiciaire dans cette affaire. Manolis Kypreos a également entamé une action civile pour obtenir des réparations et des dommages-intérêts de la part de l'État.

Veillez écrire aux autorités grecques pour leur demander de conduire une enquête exhaustive et impartiale dans l'affaire Manolis Kypreos. Invitez-les à prendre des mesures disciplinaires contre les personnes dont la responsabilité est établie, et à indemniser de manière appropriée la victime pour sa perte d'audition. Demandez au gouvernement de veiller à ce que le maintien de l'ordre lors des manifestations s'effectue dans le cadre des normes internationales en la matière. Envoyez vos appels au ministre de la Protection des droits du citoyen :

**Christos Papoutsis
Minister of Citizens' Protection
Ministry of Citizens' Protection
4 P. Kanellopoulou Street
10177 Athens - Grèce**

**Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

TURQUIE

HALIL SAVDA

UN OBJECTEUR DE CONSCIENCE MENACÉ D'EMPRISONNEMENT



© Vedat Yildiz

Halil Savda, objecteur de conscience et défenseur des droits humains, risque à tout moment d'être emprisonné pour avoir exprimé librement son soutien aux objecteurs de conscience. Il a été arrêté à plusieurs reprises depuis 2004 en raison de son refus d'effectuer son service militaire ; au total, il a passé environ 17 mois en détention. En 2008, Halil Savda a été déclaré « inapte » au service militaire.

Il exprime régulièrement en public son opposition au service militaire obligatoire. Il est également le propriétaire déclaré du site Internet Savaş Karşıtları (Opposants à la guerre) en Turquie. Il est actuellement poursuivi dans trois affaires pour avoir enfreint l'article 318 du Code pénal turc, qui sanctionne le fait de « provoquer l'hostilité publique envers le service militaire ». En novembre 2010, la Cour d'appel suprême avait déjà confirmé une condamnation prononcée contre lui en application de l'article 318. Halil Savda risque à tout moment d'être incarcéré pour une durée de 100 jours.

Halil Savda aurait été victime de mauvais traitements en détention en 2007. Selon le récit qu'il a fait à Amnesty International, quatre agents l'auraient frappé à coups de pied et de poings ; on lui aurait enfoncé un chiffon sale dans la bouche et on l'aurait laissé nu pendant trois jours dans une pièce dépourvue de chaise et de lit, où il aurait été contraint de dormir à même le sol en ciment, sans couverture. Aucune enquête digne de ce nom n'a été menée sur ces faits.

La Turquie est l'un des deux seuls États membres du Conseil de l'Europe qui ne reconnaît pas le droit à l'objection de conscience – l'autre est l'Azerbaïdjan. Dans le pays, le service militaire est obligatoire pour tous les hommes âgés de 20 à 41 ans. Il n'existe pas de service civil de remplacement et les objecteurs de conscience continuent d'être poursuivis en justice.

Veillez écrire au Premier ministre de la Turquie pour demander que Halil Savda puisse continuer librement de publier des articles et de prendre la parole en public pour défendre les objecteurs de conscience sans craindre de subir des actes d'intimidation ou des poursuites judiciaires. Demandez aux autorités de mettre immédiatement un terme aux poursuites contre les objecteurs de conscience et d'instaurer un service civil de remplacement, conformément aux normes européennes et internationales. Envoyez vos appels au Premier ministre :

Mr Recep Tayyip Erdoğan
Office of the Prime Minister
Başbakanlık
06573 Ankara - Turquie
Fax: +90 312 422 18 99
Formule d'appel : Dear Prime Minister, /
Monsieur le Premier ministre,

ÉTATS-UNIS

CHRISTI CHERAMIE

UNE MINEURE CONdamnÉE À LA RÉCLUSION À PERPÉTUITÉ SANS POSSIBILITÉ DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE



© DR

Christi Cheramie a été condamnée en 1994 à la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. Elle avait 16 ans. Condamner une enfant à une telle peine est contraire au droit international. Aujourd'hui âgée de 33 ans, Christi Cheramie a passé plus de la moitié de sa vie en prison.

Christi Cheramie a été déclarée coupable de meurtre sans circonstance aggravante. La victime était la grand-tante de son fiancé. Elle persiste à affirmer que ce dernier, alors âgé de 18 ans, serait l'auteur de l'homicide. Elle a plaidé coupable juste avant le début de son procès (devant un tribunal pour adultes), car elle craignait d'être condamnée à mort si la procédure allait à son terme. En raison de ce choix de défense, elle ne peut faire appel de sa déclaration de culpabilité ni de sa condamnation. En 2001, elle a cherché, en vain, à faire retirer sa reconnaissance de culpabilité. Elle a fait valoir qu'elle n'avait pas compris la procédure à l'époque.

L'enfance de Christi Cheramie a été marquée par des violences sexuelles. À l'âge de 13 ans, elle a été internée en hôpital psychiatrique à la suite d'une tentative de suicide.

Une surveillante de prison décrit Christi Cheramie comme une « détenue modèle [...] qui mérite une deuxième chance dans la société ». Elle a obtenu un diplôme de fin d'études secondaires et un diplôme d'études agricoles. Elle donne des cours dans ce domaine au sein de son établissement pénitentiaire. Les plus proches parents de la victime ont déclaré qu'elle méritait une deuxième chance.

Les États-Unis sont le seul pays, à l'exception de la Somalie, à ne pas avoir ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, qui interdit de condamner à l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération des personnes âgées de moins de 18 ans au moment de l'infraction commise.

Veillez écrire au gouverneur de la Louisiane pour lui demander d'octroyer sa grâce à Christi Cheramie. Engagez-le à prendre toutes les mesures nécessaires pour que soit promulguée au niveau de l'État une loi, à effet rétroactif, supprimant la peine d'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle pour les personnes âgées de moins de 18 ans au moment des faits. Veillez envoyer vos appels au gouverneur de la Louisiane :

Bobby Jindal
Governor of Louisiana
Post Office Box 94004
Baton Rouge
LA 70804-9004, États-Unis
Fax : +1 225 342 7099
Courriel via un formulaire de contact :
http://www.gov.la.gov/index.cfm?md=for&m&tmp=email_governor
Formule d'appel : Dear Governor, /
Monsieur le Gouverneur,

ZIMBABWE

FEMMES DU ZIMBABWE, DEBOUT ! (WOZA)

DES MILITANTS PACIFIQUES DES DROITS HUMAINS EN PROIE À LA RÉPRESSION



© Amnesty International

Depuis février 2003, des militantes de l'organisation Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA) sont fréquemment interpellées alors qu'elles manifestent pacifiquement en faveur du respect des droits humains et des droits sociaux et économiques au Zimbabwe. Un grand nombre d'entre elles ont été arrêtées arbitrairement et détenues dans des conditions épouvantables. En garde à vue, certaines ont subi des mauvais traitements allant jusqu'à la torture, ont été privées de nourriture et de soins médicaux et n'ont pu contacter un avocat.

Le 21 septembre 2011, 12 militantes de WOZA ont été arrêtées lors de l'intervention brutale de la police pour disperser une manifestation pacifique organisée pour la Journée internationale de la paix. Dix d'entre elles ont été libérées sans inculpation, mais deux dirigeantes du mouvement, Jenni Williams et Magodonga Mahlangu, ont été inculpées d'« enlèvement » et de « vol ». Elles nient ces accusations. Leur demande de remise en liberté

sous caution a été rejetée. Leur incarcération a duré 13 jours. On a refusé de leur délivrer des médicaments dont elles avaient besoin.

La police antiémeutes a frappé une quarantaine de militantes de WOZA lors d'une manifestation le 10 mai. Le 28 février, sept membres de WOZA et de l'organisation partenaire Hommes du Zimbabwe, debout ! (MOZA) avaient été arrêtés à Bulawayo. Ils auraient été torturés au poste de police central de Bulawayo avant d'être libérés sous caution deux jours plus tard, avec l'obligation de se présenter deux fois par semaine à la police.

Le traitement infligé aux membres de WOZA et de MOZA montre que le gouvernement zimbabwéen ne tolère aucune manifestation publique pacifique d'opposition aux politiques gouvernementales. Il permet aussi de constater que des lois répressives, en particulier la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité et la Loi relative aux infractions diverses, sont utilisées pour justifier des arrestations et des placements en détention arbitraires, et ouvrent la

voie à d'autres violations des droits humains par la police.

Veillez écrire aux autorités zimbabwéennes pour faire part de votre préoccupation face aux multiples arrestations arbitraires, manœuvres d'intimidation, actes de harcèlement et mauvais traitements infligés aux militants de WOZA et de MOZA. Demandez-leur de respecter les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion des membres de WOZA et de MOZA. Envoyez vos appels au responsable adjoint de la police nationale (section criminelle) :

Deputy Commissioner-General (Crime)
Innocent Matibiri
Zimbabwe Republic Police
P. O. Box 8807, Causeway
Harare, Zimbabwe
Fax : +263 4 253 212
Formule d'appel : Dear Deputy
Commissioner-General, / Monsieur,

AMNESTY INTERNATIONAL A 50 ANS

AMNESTY
INTERNATIONAL



Monsieur le Premier Ministre,

Des habitants respectés du quartier informel de Duwayqa, à Manshiyet Nasser (Le Caire), cherchent à obtenir des informations sur les projets des autorités concernant leur secteur. Ils souhaitent que la sécurité d'occupation de leur terrain leur soit garantie, que leurs conditions de logement soient améliorées et que la démolition de leurs habitations soit évitée.

Bien qu'ils ne vivent pas dans une zone désignée « à risque », ils n'ont pu obtenir aucune information sûre quant à l'éventuelle évacuation ou rénovation de leur secteur.

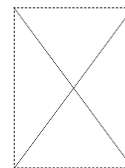
Je vous prie instamment de veiller à ce que :

- les habitants de Duwayqa et de tous les quartiers informels bâtis sur des terres appartenant à l'État obtiennent une sécurité d'occupation, même partielle, de manière à être protégés contre les expulsions forcées ;
- les habitants des quartiers informels, qu'ils vivent dans des zones « à risque » ou non, puissent accéder librement à toute information sur les plans des pouvoirs publics afin de participer activement à tout projet de développement.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom _____

Pays _____



Prime Minister of Egypt
Office of the Prime Minister
Maglis al-Sha'ab Street
Cairo
Égypte

Index : MDE 12/06/2012 French

Photo : Des enfants du quartier informel de Duwayqa, au Caire, en Égypte (septembre 2011). © Xander Stockmans
Amnesty International, International Secretariat, Peter Benenson House, 1 Easton Street, London WC1X 0DW, Royaume-Uni. amnesty.org

Je m'appelle

et, avec les peuples alyawarr et anmatyerr,
je demande au gouvernement de ne pas abandonner
les *homelands*.

Signature

Nom

Courriel

Ville

Pays

Vos coordonnées nous permettront de vous envoyer des photos de la remise de votre message aux habitants d'Utopia.

Amnesty International Australie – août 2011 – Index : ASA 12/004/2011



COUVERTURE :

En haut : Utopia.

En bas : Violet Petyarr, de Mosquito Bore (Utopia homelands), dessine dans le sable en racontant une histoire à ses petits-enfants.
© Amnesty International.
Crédit photo : April Pyle

SUR CETTE PAGE :

En haut : Leevina Kngwarray dans son homeland.

En bas : Soleil levant sur les Utopia homelands.

© Amnesty International.
Crédits photo : April Pyle